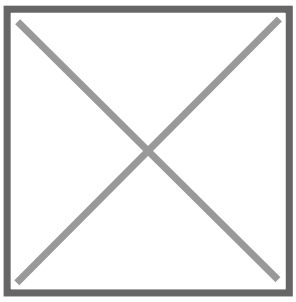
APPEL D’OFFRE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU BATIMENT ET REAMENAGEMENT DE LA COUR DU BUREAU DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L’OREPA OUEST A DELMAS 65



Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement (DINEPA)

Portée : |
Avis n° : T-AON-NO: 01-10/24
Date de parution : 28/04/2026 | **Date de clotûre :** 15/05/2026

| **Domaine d'activité :** Travaux

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement (DINEPA)

DESCRIPTION

PAYS	**: HAITI**
INSTITUTION	**: OFFICE RÉGIONAL D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT DE L’OUEST (OREPA-OUEST)**
NOM DU PROJET	**: EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A PORT-AU-PRINCE III**
DON	**: 4353/GR-HA**
NOM DU MARCHE	**: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU BATIMENT ET REAMENAGEMENT DE LA COUR DU BUREAU DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L’OREPA OUEST A DELMAS 65**

NO REFERENCE : T-AON-No : 01-10/24

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés pour ce projet paru les 3&4 et 7 décembre dans le journal le Nouvelliste volumes No.40732 et No 40735.

2. La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications de la République d'HAÏTI, a reçu un financement de la Banque Interaméricaine de Développement pour financer le coût du PROGRAMME : « **EAU ET ASSAINISSEMENT A PORT-AU-PRINCE III**», à travers l'OREPA-OUEST. Elle sollicite maintenant des offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles pour les '***TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT ET REAMENAGEMENT DE LA COUR DU BUREAU DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'OREPA OUEST A DELMAS 65''.***

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Politiques de la Banque Interaméricaine de Développement (GN 2349-15) relatives à la passation de marchés de biens et des travaux financés par la Banque Interaméricaine de Développement et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Politiques.

4.-Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Office Régional d'Eau Potable et 'Assainissement de l'Ouest

(OREPA-OUEST)

Cellule de Passation et d'Exécution de Marchés (CPEM)

#9, Rue Basilique, Delmas 65, Port-au-Prince, Haïti

Ville : Delmas

Pays: Haïti

Courriels : passation.marchés@dinepa.gouv.ht,jeanronald.michel@dinepa.gouv.ht; jerome.millard@dinepa.gouv.ht;; roseberthude.bazelais@gouv.ht et récupérer le dossier d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-dessus de 9 heures 00 à 15 heures 00.

5. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences financières, de capacité technique et d'expérience prescrites dans le Dossier d'Appel d'Offres. Une marge de préférence « **ne sera pas** » octroyée aux soumissionnaires éligibles ayant la nationalité du pays (HAITI) bénéficiaire du Don HA-L1103-4353/GR-HA. Voir le dossier d'Appel d'Offres pour des informations plus détaillées.

6. Les Soumissionnaires intéressés peuvent acheter le Dossier d'Appel d'Offres complet en *français* en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de ***dix mille et 00/100 gourdes haïtiennes (10,000.00gourdes)*** payable par chèque de direction, exécutable en Haïti, à l'ordre de l'Office Régional d'Eau Potable et d'Assainissement de l'Ouest (OREPA Ouest).

7. Les offres comportant l'intitulé du marché porteront la mention « A n'ouvrir qu'en présence des membres du Comité d'Ouverture des plis » et devront être remises à l'adresse ci-dessous :

Office Régional d'Eau Potable et 'Assainissement de l'Ouest

(OREPA-OUEST)

Cellule de Passation et d'Exécution de Marchés (CPEM)

#9, Rue Basilique, Delmas 65, Port-au-Prince, Haïti

Ville : Delmas

Pays : Haïti

Au plus tard **20 mai 2026 à 14 :00 heures (heure locale*).*** La soumission des offres par voie électronique *« ne sera pas »* autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires présents en personne. Les offres doivent comprendre *« une Déclaration de Garantie de l'Offre ».*

Une visite conjointe des sites sera organisée le **06 mai 2026** à compter de **10 heures.**

Karl Eddy THÉLUSMA
Directeur Régional